

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22.10.2018

Dossier complet le :

22/10/2018

N° d'enregistrement :

2018-3547

1. Intitulé du projet

Construction d'une usine d'assemblage de nacelles élévatrices.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MANITOU BF (SA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Nicolas DINARD (Responsable Travaux Neufs et Investissement Manitou France)

RCS / SIRET

8 5 7 8 0 2 5 0 8 0 0 0 4 7

Forme juridique SA à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Création d'un nouveau site industriel : - Surface de plancher : 18 000 m ² - Terrain d'assiette : 8,0 ha Classement ICPE : - Rubrique : 2925 (Déclaration) IOTA : - Rubrique : 2.1.5.0 : Rejets d'eaux pluviales

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société MANITOU, spécialisée dans la conception et le montage d'engins de levage, projette la création d'un nouveau site industriel pour l'assemblage de nacelles élévatrices, Z.A. du Petit Tesseau, sur la commune de Candé (49440).

Le site comprendra :

- Des voiries (circulations, essais, stockage, etc.) sur environ 54 000 m²
- Un atelier d'assemblage de nacelles d'environ 10 200 m²
- Un magasin logistique d'environ 3 700 m²
- Une tour d'essai d'environ 1 300 m²
- Un atelier de retouche peinture d'environ 700 m²
- Divers bureaux, locaux sociaux et locaux techniques sur environ 2 100 m²
- Des espaces verts sur environ 7 650 m²
- Un bassin de régulation des eaux pluviales de 1800 m³ sur une surface d'environ 1450 m²

Aucune démolition ne sera réalisée.

4.2 Objectifs du projet

Le site MANITOU existant sur la commune de Candé est saturé en terme de capacité.

Afin de subvenir aux prévisions de croissance de l'activité nacelles élévatrices du groupe, il est projeté la création de ce nouveau site qui permettra d'atteindre les cadences futures et ainsi assurer le développement du groupe MANITOU.

La création de ce site est projeté sur la commune de Candé pour la proximité géographique immédiate avec le site actuel, qui restera le site principal de l'activité nacelle.

Ce nouveau site marquera une étape importante pour MANITOU. L'usine s'inscrit dans un concept "Usine 4.0". Pour cela, des outils numériques ainsi que des méthodes d'organisation seront mis en place afin d'optimiser les processus. Le projet a pour objectif de répondre à un enjeu majeur : optimiser la production tout en gérant le bien-être au travail et répondre plus vite aux besoins des clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 3 phases, pour une durée d'environ 15 mois.

La première phase de 2 mois consistera à réaliser les réseaux enterrés et les terrassements afin d'adapter la topographie du site aux besoins du projet.

La seconde phase de 10 mois consistera à réaliser tous les bâtiments et les voiries.

La dernière phase de 3 mois consistera à installer les machines dans les bâtiments et terminer les aménagements intérieurs des bureaux et locaux sociaux.

Une base vie chantier sera aménagée pour tous les intervenants et le chantier respectera la réglementation en terme d'émissions sonores, de propreté et de tri des déchets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'exploitation du site se décomposera ainsi :

- Une zone de réception et de stockage des composants en extérieur ou dans un magasin logistique
- Une zone de production (assemblage des nacelles) et de retouche peinture
- Une zone de test des nacelles pour vérifier leur conformité
- Une zone de stockage des produits finis et d'expédition

Le site permettra l'assemblage de 18 nacelles par journée de travail de 8 heures.

Le bâtiment sera géré par un outil de supervision global permettant de maîtriser les consommations d'énergies (gaz, électricité, eau) en adaptant le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'éclairage des bâtiments suivants les conditions météorologiques extérieures.

Il est considéré qu'une cinquantaine de poids lourds accéderont au site chaque jour.

La gestion des eaux pluviales récupérées par les surfaces imperméabilisées est prise en compte dans le projet. Ces eaux pluviales seront récupérées dans des bassins de rétention dimensionnés selon la méthode des pluies pour une période de retour décennale et un débit de fuite de 2 l/s/ha, conformément aux préconisations techniques de la DDT 49. Un des bassins sera utilisé pour la rétention des eaux d'extinction incendie. Les eaux pluviales de voiries seront traitées par déboureur-séparateur hydrocarbures.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Procédure d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 39 des travaux, ouvrages ou aménagements annexés à l'art. R122-2 du code de l'environnement
- Permis de construire
- Déclaration au titre des ICPE (rubrique 2925 : Ateliers de charge d'accumulateurs)
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 : rejets d'eaux pluviales). Une déclaration a été réalisée en 2005 lors de la création de la zone d'activité. Une mise à jour du dossier sera réalisée conformément aux prescriptions de la DDT49 et du SDAGE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette (parcelle), dont :	80 300 m ²
- Voiries	54 000 m ²
- Espaces verts	7 650 m ²
- Surface de plancher créée (emprise au sol de 17 200 m ²)	18 000 m ²
- Bassin eaux pluviales	1 450 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Z.A. du Petit Tasseau
49440 CANDÉ

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 03' 23" O Lat. 47° 33' 11" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 2km au nord-ouest (identifiant : 520120003). La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 2,3km à l'ouest (identifiant : 520220042).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du Maine-et-Loire a été approuvé le 19 décembre 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Propriété du château de la Saulaie

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune n'est couverte pas aucun PPRN. La commune n'est couverte par aucun PPRT. La commune est couverte par un atlas des zones inondables de la vallée de l'Erdre. Cependant, le projet n'est pas en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'une aire d'alimentation de captage. Il se situe à environ 1,3 km de l'AAC de La Beltière et à environ 1,8 km de l'AAC Les Thuyas.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre de protection de la Propriété du château de la Saulaie inscrit au titre des monuments historiques depuis le 29/04/2008.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe à 16km au Nord de la zone Natura 200 de la vallée de la Loire (identifiant : FR5200622).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site n'est pas dans le périmètre de protection d'un monument classé au titre des monuments historiques.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site sera alimenté par le réseau public d'adduction en eau potable. Consommation pour les besoins sanitaires (environ 11m ³) et pour le lavage de quelques nacelles par jour (environ 1m ³).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La terre végétale sera décapée et en partie utilisée pour les aménagements paysagers. Le reste sera évacué. Le site sera nivelé en recherchant au maximum un équilibre déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pour atteindre des performances de plateformes suffisantes sous voiries et bâtiment, 2 solutions sont envisagées : - Renforcement du sol existant par traitement (chaux/ciment) - Apport de matériaux granulaires sains.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site ne se trouve pas en zone naturelle protégée. Le projet s'implante sur des parcelles viabilisées de la zone d'activité du Petit Tasseau. La parcelle est actuellement entretenue par un agriculteur sur 70% de sa surface (sans bail rural). Le reste étant utilisé par des bassins de rétention des eaux pluviales et par des espaces verts entretenus par la collectivité. Un état initial de l'environnement a été réalisé sur l'emprise du projet et montre qu'il n'existe aucun enjeu particulier sur la zone d'étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à 16km au Nord de la zone Natura 2000 de la vallée de la Loire (identifiant : FR5200622).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante sur une zone d'activité aménagée en 2008. Les zones non aedificandi de la parcelle qui sont actuellement en espace vert sont en cours de révision avec une modification du PLU de Candé. Ces zones représentent environ 18 000 m ² sur une parcelle de 80 300 m ² . Elles seront exploitées pour le projet à hauteur d'environ 12 000 m ² (parkings, voiries, ...).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est visée par aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune n'est visée par aucun PPRN. La commune est concerné par un atlas des zones inondables. Cependant le projet n'est pas implanté dans une zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☐	☐ ☒	Risque de pollution par des hydrocarbures. Tous les ouvrages liés aux hydrocarbures sont sur rétention, et les rejets dans le milieu naturel seront traités par des déboureur-séparateurs. Les effluents de l'atelier de peinture seront collectés, traités et évacués dans le réseau d'assainissement communal.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic quotidien prévisionnel est de cinquante poids-lourds ainsi qu'environ 150 véhicules pour le personnel. Le site étant géographiquement très proche de la rocade de Candé (500m), il ne générera pas de déplacement significatif du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les éléments suivants seront générateurs de bruit : - le fonctionnement des installations techniques de l'usine - les essais des nacelles en extérieur - la circulation des VL, des poids-lourds et des chariots en extérieur Pour information, le site actuel de Manitou Candé est conforme en terme de niveau de bruit et d'émergences sonores (audit SOCOTEC de 2016). L'activité du futur site sera équivalente à l'actuel.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses engendrées par le projet seront liées à l'exploitation et la sécurisation du site en période nocturne, avec une gestion raisonnée des éclairages extérieurs.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques seront liés aux éléments suivants : - gaz d'échappement des véhicules et chariots circulant sur le site - gaz d'échappement des nacelles circulant sur site La cabine de retouche peinture utilisera de très faibles quantités de peinture et sera équipée d'un système de traitement d'air avant rejets, avec une dilution importante des COV. Pour information, le site actuel de Manitou Candé est conforme en terme de rejets atmosphériques (audit SOCOTEC de 2016).
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets liquides du site seront les suivants : - Eaux usées sanitaires dans le réseau d'assainissement public - Eaux de lavage des nacelles dans le réseau d'assainissement public, avec un traitement en amont par un débourbeur-séparateur. - Eaux pluviales dans des fossés communaux, avec traitement en amont par débourbeur-séparateurs à hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront renvoyées dans le réseau d'assainissement communal. Les eaux pluviales de toitures et de voiries seront régulées dans des bassins de rétention et traitées par des débourbeur-séparateurs à hydrocarbures.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets issus de l'exploitation de l'usine seront les suivants (estimations) : Déchets non dangereux : 40 tonnes/an (gants, chiffons, bouchons, tuyaux, ...) Déchets dangereux : 20 tonnes/an (absorbants, gants souillés, déchets imbibés de graisses, solvants usagés, filtres, huiles usagées, liquide de refroidissement usagé, ...) Autres déchets recyclés : 400 tonnes/an (ferraille, plastique, palette, carton, bois). La gestion des déchets de production sera effectuée par une société extérieure spécialisée (par exemple VEOLIA sur le site existant).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet est dans le périmètre de protection d'un monument inscrit (propriété du château de la Saulaie), le permis de construire sera soumis à l'accord d'un ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☒	☐	Les parcelles sont actuellement entretenues par un agriculteur mais sans bail rural. Les parcelles sont dans le périmètre d'une zone d'activité viabilisée. Le PLU de la commune de Candé est en cours de révision, notamment pour les besoins du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales seront collectées, traitées et régulées conformément aux prescriptions du SDAGE et de la police de l'eau du bassin de l'Erdre (2 l/s/ha).

Les eaux d'extinction incendie seront collectées pour éviter toute pollution du milieu en cas de sinistre.

Les rejets atmosphériques de la cabine de retouche peinture seront canalisés et feront l'objet d'un traitement avant rejet.

L'installation de peinture, bien qu'elle ne dépasse pas les seuils de déclaration au titre des ICPE, sera conçue en prenant en compte les prescriptions de l'arrêté de déclaration rubrique 2940.

Les locaux techniques liés aux fluides seront sur rétention.

L'installation de stockage des hydrocarbures, bien qu'elle ne dépasse pas les seuils de déclaration au titre des ICPE, sera conçue en prenant en compte les prescriptions de l'arrêté de déclaration rubrique 1435.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments suivants,

- Terrain implanté au sein d'une zone d'activité viabilisée,
- Bonne connaissance des impacts du site existant Manitou de Candé,
- Activité du futur site semblable à l'existant avec des rejets atmosphériques qui seront inférieurs (moins de cabine peinture),
- Parcelle ayant déjà fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (respect du débit de fuite),
- Un complément d'étude faune/flore et zone humide a été réalisé sur l'emprise du projet et montre qu'il n'existe aucun enjeu particulier sur la zone d'étude,

il nous semble que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale détaillée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Rapport Socotec du site Manitou existant : Rejets atmosphériques
Annexe 8 : Rapport Socotec du site Manitou existant : Niveaux sonores
Annexe 9 : Rapport Socotec du site Manitou existant : Rejets EU et EP
Annexe 10 : Dossier Loi sur l'Eau existant de 2005 - Rapport
Annexe 11 : Dossier Loi sur l'Eau existant de 2005 - Annexes
Annexe 12 : Etat initial de l'environnement réalisé par le cabinet spécialisé Pierres & Eau
Annexe 13 : Nouvelle déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ancenis

le, 22/10/2018

Signature

N. DINARD

MANITOU BF
Société au capital de 29 543 145 Euros
430, Rue de l'Aubinière - B.P. 10249
44158 ANCENIS CEDEX - France
Téléphone 33 (0)2 40 09 10 11
Télécopie 33 (0)2 40 83 36 99
RIS 852 802 503 03047
Code APE NAF 2722Z

quant sur le cadre ci-dessus

